

# Flash Info n° 8

## Travaux

Plusieurs travaux d'entretien courant ont été réalisés par les soins de conseillers municipaux et d'habitants volontaires.

- **Elagage du saule en bordure du ruisseau** près de chez monsieur Noël Antoine.
- **Pose de grillage le long du mur du ruisseau**, rue de Lorraine.

Qu'ils en soient remerciés et cela conforte notre sentiment que le nombre de communes n'est pas trop élevé en France. C'est bien la force des petites communes rurales de mettre en avant cet engagement bénévole au service de la population.

D'autres furent réalisés par des entreprises :

- **Aménagement des passages protégés** pour répondre aux règles relatives au cheminement des personnes à mobilité réduite. 7 passages protégés traversent la route départementale. Comme ces passages devront être repeints après les travaux de réfection de la route départementale 149, il convenait dans un premier temps de réaliser les "bateaux " nécessaires pour permettre le cheminement des personnes en fauteuil puis de mettre en place les bandes podotactiles réglementaires pour les personnes présentant une déficience visuelle. Coût : 5 448 €.
- **Pose de dalles à l'entrée de la mairie** (en remplacement des anciennes dalles de couverture abimées) **et réfection de la porte du local de stockage communal rue de Baccarat** qui présentait un danger certain et **du seuil**. Coût maçonnerie pour les 2 chantiers : 1 197 € ; coût menuiserie : 2 238 €.
- **Mise à niveau du caniveau sur la place** : au vu du nombre de voitures qui "touchaient" la route en sortant du parking, d'autant plus que l'aménagement de la place impose cette sortie, il nous a paru nécessaire de procéder à cet aménagement. Certes, il aurait été préférable de le réaliser sur l'ensemble de la place, mais financièrement, ce n'était pas possible. Coût des travaux réalisés : 5 768 €.

## Route d'Anglemont

Chaque année, l'urgence des travaux s'impose de plus en plus mais la situation financière, même si elle s'améliore, rend ce choix très difficile. Une étude de faisabilité a été réalisée par l'Agence Technique Départementale des Vosges. Voici l'essentiel de la communication de ce rapport au conseil municipal du 11 septembre.

- **Contexte et situation du projet** : une première étude réalisée en mars 2017 a relevé 3 solutions envisageables : renforcement de chaussée, reconstruction de chaussée ou retraitement de sol en place. Sur le conseil de l'ATD, la commune a décidé de lancer des études complémentaires.
- **Constat et état existant** : la largeur varie de 4,10 m à 4,70 m. Si la partie située dans le village est un peu moins endommagée, l'ensemble du linéaire présente d'importantes déformations, des nids de poule, réparations en rive, comblements en concassé. La partie qui relève de la commune d'Anglemont a été traitée en 2008 avec la technique du retraitement du sol en place.
- **Résultat des études complémentaires** :  
Aucun des 5 prélèvements ne présente d'amiante ; en ce qui concerne les HAP (hydrocarbures aromatiques polycliniques) : il nous est précisé que l'évacuation de ces déblais n'engendre pas de surcoût pour la commune.

- **Structure de la route** : les 6 sondages réalisés démontrent que les voies présentent un profil déformé, un aspect de surface très dégradé, une assise de chaussée sous dimensionnée. Il est précisé que le trafic important, la mauvaise portance du sol-support, la faiblesse de la chaussée et son absence d'imperméabilisation ont conduit à la ruine de la chaussée.

Il est donc préconisé de corriger cela en traitant le sol support ou en le remplaçant car refaire uniquement la couche de roulement ne réglerait aucunement le problème qu'on retrouverait très vite à l'identique.

#### ➤ **Préconisations.**

Tronçon 1 qui correspond à la montée de la côte de la Costelle : fraiser l'enrobé existant à – 5 cm, recharger l'existant de + 5 cm en enrobé.

Tronçon 2 qui correspond au reste de la voirie soit 1.600 km ; 2 solutions sont proposées.

- **Solution 1 : reconstruction** : Il faut terrasser sur une épaisseur de 30 cm pour la substitution des zones où la portance du fond est mauvaise, remplacer les matériaux du sol par de la grave non traitée (sur un linéaire de 1 km environ), mettre en place un géotextile puis les différentes couches (de forme sur 40 cm d'épaisseur, de base sur 15 cm d'épaisseur, de roulement sur 6 cm d'épaisseur).
- **Solution 2 : retraitement du sol en place** : fraiser le revêtement de surface existant en demi-chaussée et l'épaisseur de structure existante et stocker sur la ½ chaussée en attente ; traiter le fond support à la chaux ou au liant hydraulique, remettre en place les matériaux stockés sur la première moitié de chaussée, effectuer ces mêmes opérations sur l'autre moitié de chaussée, répartir tous les matériaux stockés sur l'ensemble de la chaussée, épandre le liant hydraulique à malaxer sur une hauteur de 29 cm, compacter, réaliser un gravillonnage pour durcir la route et enfin mettre en œuvre la couche de roulement sur 6 cm d'épaisseur.

Pour chacune des solutions, il est préconisé d'aser les accotements, de curer les fossés, de mettre à niveau les accotements, de reprendre et de créer des traversées de chaussée Ø 400 mm pour évacuer les eaux pluviales avec si nécessaire la mise en place de drains.

#### ➤ **Tableau des coûts**

SOLUTION N°1 : RECONSTRUCTION DE CHAUSSEE	
Nature des travaux	Montant HT
Reconstruction de chaussée	442 291,50 €
	arrondi à 442 500,00 €
<b>Total des travaux HT</b>	<b>442 500,00 €</b>

SOLUTION N°2 : RETRAITEMENT DE SOL EN PLACE	
Nature des travaux	Montant HT
Retraitement de sol en place	341 964,00 €
	arrondi à 342 000,00 €
<b>Total des travaux HT</b>	<b>342 000,00 €</b>

Nature des prestations annexes	Montant HT
Etude préalable - ATD 88	1 200,00 €
Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage complète - ATD	8 037,50 €
Mission de Maitrise d'œuvre (estimée à 6%)	26 550,00 €
Prélèvement et analyse des enrobés (amiante - HAP)	677,00 €
Sondages de reconnaissance	4 081,00 €
<b>Total des prestations annexes HT</b>	<b>40 545,50 €</b>

Nature des prestations annexes	Montant HT
Etude préalable - ATD 88	1 200,00 €
Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage complète - ATD	6 530,00 €
Mission de Maitrise d'œuvre (estimée à 6%)	20 520,00 €
Prélèvement et analyse des enrobés (amiante - HAP)	677,00 €
Sondages de reconnaissance	4 081,00 €
<b>Total des prestations annexes HT</b>	<b>33 008,00 €</b>

<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>483 045,50 €</b>
TVA 20%	96 609,10 €
<b>MONTANT TOTAL TTC DE L'OPERATION</b>	<b>579 654,60 €</b>

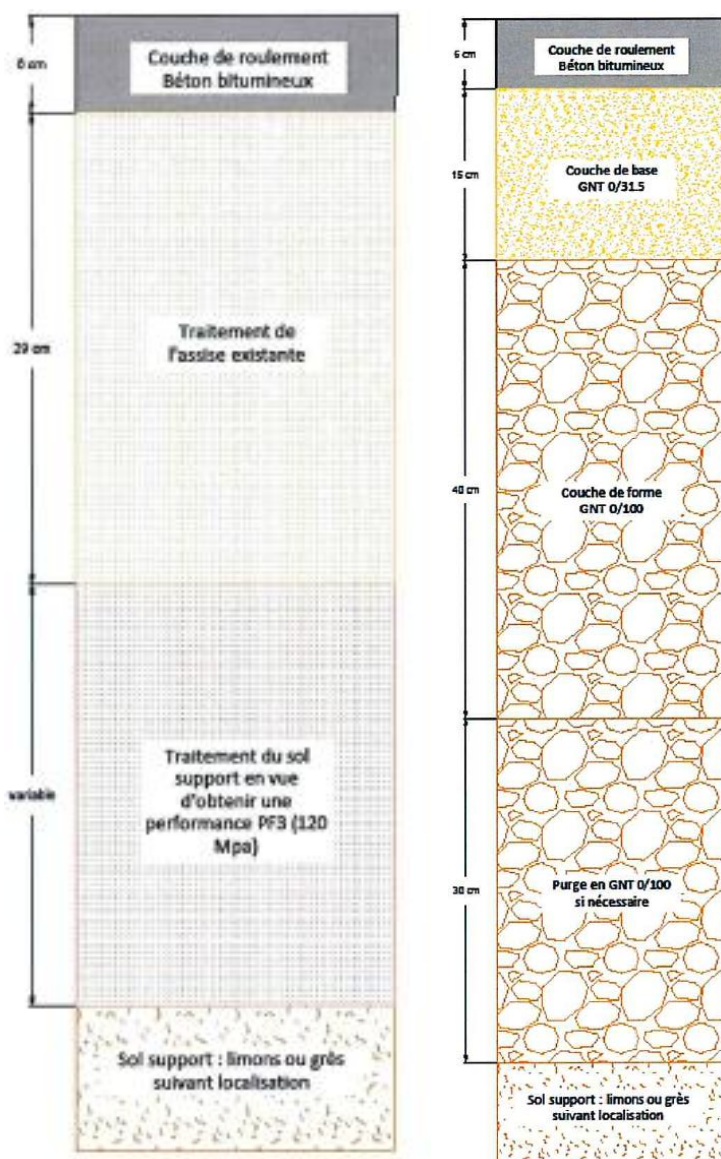
<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>375 008,00 €</b>
TVA 20%	75 001,60 €
<b>MONTANT TOTAL TTC DE L'OPERATION</b>	<b>450 009,60 €</b>

#### **Données financières et pistes de réflexion**

A notre connaissance, seul le département intervient sur ce type de projet à raison d'un projet par an plafonné à 300 000 €.

Notre taux est de 12 % soit une subvention à espérer de 36 000 €.

Si financièrement, on peut envisager de faire deux tranches, sur deux exercices différents, techniquement, sur le procédé 2, le moins onéreux, ce n'est pas envisageable, la machine ne se déplacerait pas 2 fois.



Ci-contre, le schéma des 2 structures proposées. (à droite reconstruction, à gauche traitement du sol en place)

#### Montant de notre fonds de roulement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 240 832,54 €

Cette somme peut augmenter quelque peu si l'exercice 2017 dégager un excédent.

#### Endettement :

Capital restant dû fin 2017 : 357 208,41 € ;

montant de l'annuité : 44 929,98 €.

Il faut attendre juin 2021 pour voir la fin de l'emprunt réalisé pour le stade : annuité 12 195,26 €.

On récupère du FCTVA en 2018 sur nos investissements 2016 (30 000 à 35 000 €)

Nos charges de personnel vont nécessairement augmenter de par la fin des emplois aidés.

#### Que faire ?

C'est compliqué.

Je rencontrerai madame Gimmillaro pour solliciter un effort particulier du Département en argumentant sur l'accès à Fraispertuis.

Je solliciterai la banque pour voir si la souscription d'un nouvel emprunt permet de renégocier l'étalement de la dette.

Je solliciterai l'avis de madame Matthieu, notre trésorière.

Sinon, il nous restera comme solution la possibilité d'intervenir sur la partie la plus abîmée, ce qui augmente les coûts avec 2 tranches et contraint à

utiliser la solution 1 la plus onéreuse.

## Elections

Cette année fut riche en scrutins divers. Quelques personnes ont accepté de tenir le rôle de scrutatrices. Elles en sont chaleureusement remerciées.

## Personnel

Madame Patricia Baderot fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Elle sera remplacée par Madame Sandra Bailly qui a déjà été affectée à ce poste il y a quelques années à la satisfaction de tous. Un pot de départ sera naturellement organisé par les 2 communes, le vendredi 20 octobre à 20 heures.

Une partie des heures de ménage que faisait Patricia sera attribuée à Madame Déborah Thallet qui verra son contrat aidé se transformer en un recrutement comme stagiaire avant une titularisation future.

La municipalité tient à féliciter l'ensemble des 4 dames qui constituent notre effectif pour le sérieux et la qualité du travail accompli.

## Ecole : semaine de 4 jours ou de quatre jours et demi ?

La sagesse a prévalu et ce débat sera à l'ordre du jour dès la rentrée afin de connaître les avis des divers acteurs intéressés, pour l'année scolaire future. Ensuite il appartiendra à la Région pour les transports, à l'Éducation Nationale et aux enseignants pour la partie éducative, à la communauté de communes pour le périscolaire et à la commune pour l'extrascolaire et les aspects pratiques de prendre en concertation les décisions qui en découleront, en prenant en compte (du moins nous l'espérons) l'intérêt de l'enfant.

## Vie associative et convivialité

- **Marché nocturne** : nous rappelons le succès du troisième marché nocturne organisé par la communauté de communes le samedi 8 juillet et qui a rassemblé un public très nombreux. Trois associations (l'amicale de l'école de musique de la 2C2R, les Enfants d'Abord, Loisirs pour Tous) accompagnées d'un groupe de conseillers, amis et famille réunis autour de Patrice Robin ont assuré avec succès un service de restauration de 400 couverts et la buvette. Merci à tous.
- **Marche semi nocturne** organisée le 22 juillet avec l'aide de Loisirs Pour Tous. Elle a rassemblé 170 participants.
- **Repas des anciens** : pour rappel, il se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> octobre.
- **Ruche** : cette année encore, une quarantaine d'enfants a vécu 4 belles semaines de vacances, encadrée par une équipe de jeunes motivés et compétents. Lors de la fête du 27 juillet, nos deux déléguées de village Emilie Henry et Dorothee Tritz ont annoncé qu'elles n'assumeraient plus cette responsabilité. Un grand merci à elles deux pour leur engagement et nous relayons leur appel pour trouver des successeurs.
- **Club des Pervenches** : là aussi, madame Morlot a annoncé sa démission de la Présidence de l'association. Un énorme merci à Michou pour son action pendant 30 années. La réunion du 20 septembre n'a pas permis de trouver une issue favorable et cette association met donc fin à ses activités.

## Ils ont été mis à l'honneur :

- **Monsieur Pierre Janot** s'est vu remettre la légion d'honneur à Jeanménil, le 18 juin. Cette décoration lui a été attribuée en hommage à son action dans la résistance pendant la guerre et son engagement dans la 1<sup>ère</sup> armée française appelée Rhin et Danube. L'évocation de cette tranche de vie exemplaire fut une découverte pour l'assistance toute entière, y compris par sa famille, tant notre ami Pierrot s'était toujours montré discret par rapport à cet engagement pour notre Pays.
- **Monsieur Mehdi Bélaïd**, accompagné de Monsieur le Maire, a reçu en Préfecture des Vosges, le 26 juin, la nationalité française et le diplôme l'accompagnant. Toutes nos félicitations et remerciements pour ce choix.

## Animations

Une nouvelle association a vu le jour cet été : **l'Arc en Ciel de Jade**. Elle a pour but d'améliorer les conditions de vie d'une fillette de 9 ans (proche de Jennifer Blaise) touchée du syndrome de Cach. Pour Jade, cela se traduit par des problèmes d'équilibre et des petits tremblements. Chaque chute ou virus peut entraîner une perte des capacités telles que la vue, le langage, la faculté à se déplacer. Un repas dansant était prévu à Brû le 7 octobre 2017. Il est reporté au samedi 18 novembre 2017. Des flyers seront à nouveau distribués.

- **Téléthon** : spectacle le **samedi 9 décembre 2017** à Brû.
- **Loto** : organisé par le Club sportif Brû Jeanménil Saint-Benoit Housseras le **samedi 28 octobre 2017** à la salle des Fêtes de Jeanménil. Ouverture des portes à 19 h. Début de partie : 20 h 30 ; 4 € la grille ; restauration et buvette sur place.
- **Vente de sapins Nordman** : **vendredis 1<sup>er</sup> et 8 décembre 2017**, organisée par les enfants de Brunoît sur la place de Brû ou livraison à domicile ; de 16 h à 18 h ; uniquement sur réservation ; infos auprès d'Olivier Bourdon (07 88 28 33 69).
- **Vente de pains d'épices et sablés de Noël** : **dimanche 17 décembre matin**, organisée par les enfants de Brunoît le dimanche 17 décembre matin à la boulangerie du village.